



12

Faire face à la crise climatique – faire avancer la transition énergétique!

Alors que la communauté scientifique insiste sur l'urgence climatique, que la catastrophe climatique devient de plus en plus évidente pour tous dans le monde entier... la transition énergétique ne progresse malheureusement que très lentement. C'est pourquoi, en ce début de nouvelle législature, il est particulièrement important que des organisations telles que le Mouvement Ecologique s'engagent en faveur d'une politique énergétique qui prenne au sérieux la protection du climat et fasse avancer la transition énergétique.

Dans un certain sens, 2024 était encore une année pendant laquelle le gouvernement devait se familiariser avec ses nouvelles fonctions. Cependant, des dossiers importants ont été abordés – en 2025, des mesures plus concrètes en faveur de la transition énergétique doivent être mises en place.

INQUIÉTUDES FACE À LA POSITION DU GOUVERNEMENT LUXEMBOURGEOIS EN MATIÈRE DE NUCLÉAIRE

En début d'année, la position du ministre d'État Luc Frieden sur l'énergie nucléaire a suscité de vives discussions. Selon le Mouvement Écologique, Luc Frieden a brisé un tabou en étant le premier ministre d'État à assouplir la position ferme du Luxembourg contre l'énergie nucléaire, qui représente un consensus social depuis les accidents de Cattenom et de Tchernobyl. En effet, il ne s'est plus engagé avec détermination en faveur de la sortie du nucléaire au niveau européen. Selon le ministre d'État, il ne veut pas dicter leur politique aux autres gouvernements. Le Luxembourg est également ouvert aux investissements de fonds de recherche européens dans l'énergie nucléaire de nouvelle génération.

Le fait que le ministre de l'Environnement Serge Wilmes ait confirmé officiellement la position du gouvernement contre l'énergie nucléaire le même jour, alors qu'il n'avait pas connaissance des déclarations de Luc Frieden, a été explosif. Même après avoir été interrogé, il a clairement indiqué que ce gouvernement ne changerait pas de cap. Le dossier de l'énergie nucléaire n'est donc pas seulement explosif en termes de politique énergétique, mais la manière dont ce gouvernement fonctionne a également été remise en question.

Le dossier et la prise de position du gouvernement luxembourgeois ont accompagné le Mouvement Écologique tout au long de l'année, également en collaboration avec le *"alliance contre le nucléaire"*, que le Mouvement Écologique coordonne avec Greenpeace. L'alliance a notamment organisé une réunion avec le ministre Lex Delles sur ce sujet.

L'énergie nucléaire n'a aucune chance d'être une technologie d'avenir, c'est la technologie la plus chère qui soit, le coût d'une nouvelle centrale nucléaire peut s'élever à plus de 20 milliards (!) (des fonds qui manquent pour le développement des énergies renouvelables), le problème du stockage définitif n'est pas résolu, et bien d'autres choses encore. La compagnie d'électricité française EDF a plus de 70 milliards de dettes.

On investit des milliards et on n'obtient aucun retour sur investissement avant que les installations n'aient produit leur première électricité, ce qui prend plus de dix, quinze ans. Et puis, les coûts de production d'électricité sont environ cinq à dix fois plus élevés que ceux de l'éolien offshore.

Les centrales nucléaires ne résolvent pas non plus le problème du CO₂ : dans le meilleur des cas, elles seraient achevées dans 15 ans (durée minimale de construction), c'est-à-dire entre 2035 et 2038. Mais c'est précisément au cours des 15 prochaines années qu'il faudra réduire les émissions de CO₂, et d'ici là, les énergies renouvelables devront être développées depuis longtemps.

Investir davantage d'argent dans la recherche sur l'énergie nucléaire est également un gaspillage d'argent : depuis les années 50, on peaufine cette « nouvelle génération de réacteurs » sans succès notable ! En outre, les alternatives sous forme d'énergies renouvelables ou d'augmentation de l'efficacité sont connues et ont fait leurs preuves.

Il était donc évident que le Mouvement Écologique se joigne à l'appel à manifester contre Cattenom, lancé par la Coordination Antinucléaire Nord-Est, le 27 avril 2024, un jour après la commémoration de la catastrophe de Tchernobyl. La manifestation s'est déroulée devant la centrale nucléaire de Cattenom. Elle visait à protester contre la politique nucléaire de l'État français. Sous la pression de l'industrie nucléaire, l'État français souhaite construire de nouveaux réacteurs à eau pressurisée (REP) partout dans le pays et prolonger la durée de vie des installations existantes, dont la plupart ont plus de 40 ans.

POURQUOI LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DE LA BIODIVERSITÉ IGNORE-T-IL UN ORGANE ESSENTIEL TEL QUE LA « PLATEFORME CLIMAT » ?

... tel est le titre d'une autre déclaration du Mouvement Écologique. Pour mieux comprendre : cette « plateforme climat » a été introduite par la loi sur la protection du climat et regroupe des acteurs d'ONG, des employeurs et des employés, des municipalités et d'autres acteurs. Elle est censée accompagner le gouvernement dans sa politique de protection du climat. Le fait est cependant que cette plateforme n'a été convoquée qu'à la fin de l'année 2024, soit plus d'un an après l'entrée en fonction du nouveau gouvernement. Et ce, alors que le gouvernement avait déjà pris des décisions cruciales en matière de climat au cours de l'année ! En 2024, le Mouvement Écologique est intervenu à plusieurs reprises pour que cet organe soit enfin pris au sérieux par le gouvernement et le ministère de l'Environnement.

Le problème a été porté à l'attention du public, entre autres, à l'occasion de la révision du plan national pour le climat et l'énergie et de la publication du bilan provisoire des émissions de CO₂ des différents secteurs en juillet 2024. Tous ces travaux ont été menés sans consulter cet organe pourtant si utile...

PRISE DE POSITION DANS LE CADRE DU PLAN NATIONAL CLIMAT ET ÉNERGIE

La loi stipule que le plan national climat-énergie du Luxembourg (PNCE) doit être soumis à une évaluation environnementale stratégique. Cette évaluation examine les effets du plan sur l'air, l'eau, le sol, la biodiversité et le paysage, entre autres, et propose des alternatives si nécessaire.

Compte tenu de l'importance de ce document, le Mouvement Écologique a formulé quelques critiques fondamentales et des propositions concrètes d'amendements au projet. Il a par exemple été jugé problématique qu'il soit difficile de comprendre comment l'évaluation des économies de CO₂ des différentes mesures a été effectuée et pourquoi les services écosystémiques si importants n'ont pas été suffisamment pris en compte.

SÉCURITÉ DANS L'INSTALLATION DES PANNEAUX SOLAIRES, L'ISOLATION, LA VÉGÉTALISATION – ÉCHANGE AVEC LE CGDIS

Les normes de sécurité, qui sont principalement contenues dans les réglementations municipales, semblent trop souvent entraver dans la pratique le développement des énergies renouvelables, une meilleure isolation des bâtiments, etc. La raison en serait, selon l'argument fréquemment avancé, les normes de sécurité du CGDIS (Corps grand-ducal d'incendie et de secours).



station sapeurs-pompiers du Luxembourg - Logo du CGDIS, le corps grand-ducal incendie & secours © Maxime François

Ainsi, par exemple, il faudrait respecter des distances (trop) importantes entre les panneaux solaires et la maison voisine, certains matériaux isolants ne seraient pas autorisés, etc. Ou bien, les panneaux solaires intégrés dans le toit ne seraient pas reconnaissables comme tels la nuit et poseraient donc un problème de sécurité lors des opérations d'extinction - leur installation serait donc problématique.

Le Mouvement Ecologique et l'Oekozenter Pafendall ont cherché à établir un dialogue direct avec le CGDIS, qui s'est avéré très instructif. Le CGDIS se considère avant tout comme un organisme chargé de fournir la meilleure protection possible en cas d'incendie.

Selon le Mouvement Ecologique, il appartient à l'Etat de trouver un équilibre entre les aspects de sécurité particulièrement exigeants et les autres intérêts collectifs (notamment le développement des énergies renouvelables). En outre, il serait important d'examiner dans quelle mesure il existe des solutions pratiques à certains problèmes (par exemple, la création d'une base de données des bâtiments équipés de panneaux solaires intégrés dans le toit).

Dans l'ensemble, l'échange a été constructif. Des recommandations sont actuellement en cours d'élaboration pour les dispositions des communes. Il y a de quoi s'enthousiasmer. Le Mouvement Ecologique continuera dans tous les cas à suivre le dossier.

PRISE DE POSITION DANS LE CADRE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE CREOS

À la mi-avril, l'opérateur Creos a publié un projet de plan de développement du réseau pour le Luxembourg, comme l'exige la législation européenne. Compte tenu des nombreux développements attendus au Luxembourg (augmentation de la consommation d'électricité, développement des énergies renouvelables, croissance démographique et économique...), ce plan doit présenter les grandes lignes du développement de l'infrastructure du réseau au Luxembourg. Comme le prévoit la loi, ce projet a dû faire l'objet d'une procédure publique.

Le Mouvement Ecologique a déposé un recours dans ce cadre et a formulé une prise de position fondée sur des bases techniques, dans laquelle il a abordé les problèmes fondamentaux.

Les cinq thèmes suivants ont été abordés:

1. Aborder de manière plus détaillée la capacité de stockage et la flexibilisation
2. La tarification et le calcul des coûts en tant qu'éléments centraux d'une stratégie
3. Incrire le développement du réseau dans un contexte d'aménagement du territoire et prendre en compte la production régionale
4. Organiser la planification du réseau à haute tension de manière démocratique et transparente
5. La communication est d'une importance fondamentale
6. Remarque spécifique : postes électriques isolés au gaz malgré les effets sur le climat.

PRISE DE POSITION DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE PUBLIQUE SUR LA NOUVELLE LIGNE CREOS

Le Mouvement Ecologique et sa Régionale Uelzechtdall ont déposé un recours en 2024 dans le cadre de la procédure publique d'étude d'impact sur l'environnement (EIE) pour le projet de modernisation d'une ligne à haute tension sur le tronçon Aach - Bofferdange ou Bofferdange - Bertrange. Cette décision a été précédée d'un long échange avec les membres de la Régionale Uelzechtdall. Selon les déclarations officielles, la construction de cette nouvelle ligne est indispensable pour garantir l'approvisionnement en énergie du Luxembourg.

Dans sa prise de position, le Mouvement Ecologique reconnaît la nécessité de planifier cette ligne à haute tension, mais à condition que cela se fasse de manière respectueuse de l'environnement et de la santé. Concrètement, le Mouvement Ecologique a formulé une série d'objections au dossier en cours, qui peuvent être résumées par les grandes lignes suivantes :

- Préparation absolument insuffisante du dossier présenté
- Absence de visualisation des variantes de tracé
- Données factuelles insatisfaisantes concernant les valeurs d'immission des champs électriques et magnétiques et les valeurs d'émission sonore



- Présentation (et étude ?) insuffisante des tracés souterrains possibles
- Absence de présentation de mesures concrètes localisées pour éviter et réduire les nuisances
- Absence de prise en compte de l'effet cumulatif des projets sur l'environnement.

Une pondération **objective des différentes exigences** ne serait pas possible, notamment en raison des lacunes du dossier présenté (protection des riverains en cas de tracé à proximité des habitations, protection des paysages ouverts et des réserves naturelles de grande valeur, protection des forêts, etc.). Il manque également une comparaison transparente des différentes variantes pour les différents tronçons sur la base de tels critères, en s'appuyant sur une analyse SWOT (forces - faiblesses - opportunités - menaces).

En raison des graves lacunes formelles et de fond du dossier, qui sont en contradiction avec la directive européenne relative à l'étude d'impact sur l'environnement, le Mouvement Ecologique a exigé qu'une nouvelle procédure publique soit menée avec un dossier révisé.

UN SUCCÈS APRÈS DES ANNÉES D'ENGAGEMENT : ENFIN SORTIR DU TRAITÉ SUR LA CHARTE DE L'ÉNERGIE

Les organisations non gouvernementales ont applaudi en 2024 lorsque les députés européens ont approuvé le retrait de l'UE d'un traité énergétique controversé (Traité sur la Charte de l'énergie - TCE). Le traité sur la charte de l'énergie est un traité international d'investissement entre l'Union européenne et 53 pays non membres de l'UE. Le traité permet, entre autres, aux entreprises de poursuivre en justice des pays individuels si ceux-ci ont adopté des réglementations qui, selon elles, restreignent trop leurs droits.

Les organisations, dont le Mouvement Ecologique, se sont engagées depuis des années, voire des décennies, en faveur de cette sortie. Après que le précédent gouvernement luxembourgeois ait déjà décidé que le Luxembourg se retirerait le 26 juin 2023, un accord a finalement été trouvé pour la sortie de l'UE après des mois de discussions. Tous les députés européens luxembourgeois ont voté en faveur de la sortie de l'UE. Le traité sur la charte de l'énergie a été initialement créé pour protéger les investissements énergétiques dans les pays post-soviétiques, mais il a été de plus en plus critiqué car il permettait toute une série d'investissements dans les énergies fossiles.

Conclusion : un engagement persévérant sur plusieurs années porte ses fruits.

APPEL : VOTRE EXPÉRIENCE EST DEMANDÉE !

En 2024, le Mouvement Ecologique a interrogé directement ses membres à deux reprises sur leurs expériences et leurs connaissances. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'action menée par le Mouvement Ecologique au sein de la Table de l'énergie pour lever les obstacles au développement des énergies renouvelables. Une fois de plus, il s'agissait de tirer parti des expériences acquises sur le terrain afin de préparer les questions qui doivent être clarifiées pour faire avancer le développement des réseaux de chaleur au Luxembourg. Dans les deux cas, la contribution a été très enrichissante et a contribué de manière significative à ce que le Mouvement Ecologique puisse participer de manière constructive aux débats.

FAIRE AVANCER LA PLANIFICATION THERMIQUE DANS LES COMMUNES !

La transition thermique est certainement l'une des tâches les plus difficiles à résoudre dans le domaine de la transition énergétique. Les réseaux de chaleur ont un rôle clé à jouer à cet égard. De nom-

breuses communes en sont conscientes et veulent accélérer leur construction. Le problème est que cela s'avère assez difficile dans les conditions actuelles. Trop de questions restent sans réponse, par exemple qui serait l'exploitant approprié, comment les coûts d'entretien peuvent être réglementés, dans quelle mesure une obligation de raccordement est ou non judicieuze, et bien d'autres encore. Il y a d'une part de nombreuses questions juridiques, mais d'autre part aussi des aspects pour lesquels des orientations/lignes directrices doivent être développées par l'État, au lieu que chaque commune doive faire ce travail individuellement.

Le Mouvement Ecologique a donc dressé une liste de questions clés qui, selon lui, devraient être réglées par le ministère, et l'a transmise au ministre de l'Économie, Lex Delles. Le Mouvement Ecologique espère que ces suggestions seront intégrées dans la future loi sur les réseaux de chaleur.

PROTECTION DU CLIMAT DANS LE SECTEUR DU BÂTIMENT – CONSTRUIRE DANS L'EXISTANT AU LIEU DU NEUF

Lors de la conférence des Semaines de l'énergie, qui s'est tenue le 3 octobre 2024 dans le cadre des Semaines de l'énergie de l'Oekozenter Pafendall et du Mouvement Ecologique, le professeur Amandus Samsøe Sattler, architecte et président de la DGNB (société allemande pour la construction durable), a appelé à un changement de paradigme. Il a expliqué ses principes de manière marquante : ce n'est pas en construisant de nouveaux bâtiments selon les normes des maisons passives que nous nous sortirons de la crise climatique, mais seulement en valorisant le patrimoine existant, en misant sur la réutilisation et en construisant avec des matériaux à faible émission de CO₂. Cette analyse a suscité de vives discussions devant un public averti composé d'architectes, de responsables municipaux, de planificateurs et de citoyens engagés.

LE DIALOGUE COMME FONDATION DU TRAVAIL

Il va sans dire qu'au début de la législature, le dialogue a été recherché avec le ministre de l'Économie et de l'Énergie. Lors d'un premier échange stimulant, des sujets tels que le développement des réseaux de chauffage, l'orientation de la politique économique luxembourgeoise, le « contrôle de durabilité » ou de « compatibilité » pour les entreprises, la question de la croissance et l'accord avec le Mercosur étaient à l'ordre du jour.

S'IMPLIQUER AUSSI DANS DES DOSSIERS CONCRETS ET INDIVIDUELS

En 2024, une directive européenne a été mise en œuvre, qui établit de nouvelles règles sur la manière dont la consommation de certains types d'énergie doit être enregistrée pour les différents ménages dans un immeuble d'habitation (projet de loi - Comptage divisionnaire et la répartition des coûts de chaleur, de froid et d'eau chaude sanitaire (N° 8250)). L'un des objectifs est d'encourager les économies d'énergie. Le Mouvement Ecologique a salué l'orientation générale du projet, mais a formulé quelques suggestions pour éliminer les incohérences dans le texte.

Le ministre de l'Énergie, Lex Delles, a été sensible à ces arguments. Le Mouvement Ecologique a donc reçu une lettre détaillant les modifications qui ont été apportées à la loi définitive.